

COUNCIL  
CONSEIL  
CONSEJO

---

**PREMIERE SESSION**

---

RESOLUTION N° 91 (I)

(adoptée à la 9<sup>e</sup> séance, le 4 décembre 1954)

**PLAN D'OPERATIONS, BUDGET ET PLAN DE DEPENSES POUR 1955**

*Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,*

*Ayant reçu, examiné et discuté le plan d'opérations ainsi que le budget et le plan de dépenses proposés pour 1955 (MC/96), présenté par le Directeur au Comité à sa huitième session, après examen par le sous-comité des finances, conformément à l'article III du règlement financier et aux termes de la résolution N° 73, et transmis au Conseil aux termes de la résolution N° 77,*

*Décide :*

1. d'approuver le plan d'opérations proposé ;
2. d'adopter le budget proposé pour l'année 1955, arrêté à la somme de 2.506.217 dollars des Etats-Unis pour la partie administrative et de 44.027.211 dollars des Etats-Unis pour la partie relative aux opérations;
3. d'adopter le plan de dépenses proposé pour 1955 et d'autoriser le Directeur à contracter des obligations et à effectuer des dépenses au titre de ce plan jusqu'à concurrence d'un montant de 2.506.217 dollars des Etats-Unis pour les dépenses administratives et de 44.027.211 dollars des Etats-Unis pour les dépenses d'opérations ;
4. de charger le Directeur de transmettre le plan d'opérations ainsi que le budget et le plan de dépenses pour 1955 à tous les gouvernements membres du Comité et aux autres gouvernements auxquels il jugera devoir les envoyer ;
5. d'attirer l'attention des gouvernements membres sur la nécessité de contributions supplémentaires qui ressort du budget de 1955 et de leur demander de mettre ces contributions à la disposition du Comité afin de lui permettre d'exécuter intégralement le plan d'opérations prévu pour 1955.